



# Trait d'union



## Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 10, Numéro 3

11 avril 2006

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE POUR LE SERVICE DES INCENDIES

#### LES NORMES À RESPECTER

Certaines normes doivent être respectées pour qu'un camion autopompe incendie puisse être autorisé à circuler.

Principalement, il doit être conforme aux normes canadiennes ULC. Il s'agit de normes relatives notamment, au châssis du camion, au moteur, à la carrosserie, à la pompe et au réservoir d'eau.

Une fois l'an, le camion autopompe doit être soumis à une vérification par la Société d'assurance automobile du Québec pour s'assurer de sa conformité mécanique. Une firme spécialisée vérifie, pour sa part, l'état de la pompe et du moteur.

Dans le cas où l'un de ces éléments ne respecte pas les normes, le véhicule doit immédiatement être retiré de la route.

#### HISTORIQUE

Au cours de l'été 2004, notre camion autopompe (Ford 1977) a été déclaré non conforme aux normes. Cette situation était répétitive depuis quelques années.

La Ville de Lévis a alors offert à la Municipalité un camion autopompe (Ford 1969) au prix de 3 500 \$, plus les taxes. Le camion était conforme et la Ville de Lévis garantissait sa conformité pour un an. La Municipalité a donc acheté le camion en considérant que le prix d'achat était inférieur aux coûts des réparations du camion Ford 1977.

**Les bureaux de la Mairie  
seront FERMÉS  
le vendredi 14 avril 2006 et le lundi 17 avril 2006  
pour le congé de Pâques**

En octobre 2005, ce camion autopompe est déclaré non conforme, le débit de la pompe étant insuffisant. L'estimation des coûts de réparation était le suivant :

- Une pompe neuve : 35 000 \$ + taxes.
- La réparation de la vieille pompe et de sa transmission (sans garantie) : 7 350 \$ + taxes.
- Les réparations sont garanties pour 1 an à la condition de réparer également le réservoir : 7 000 \$ + taxes.

**La Municipalité a alors choisi de faire réparer la pompe seulement, au coût de 7 350 \$ plus les taxes.**

Depuis l'année 2002, les réparations effectuées au camion autopompe ont totalisé la somme de 30 290 \$. Il faut reconnaître que toutes ces réparations n'ont pas donné plus de fiabilité à un vieux camion de 37 ans.

Ce manque de fiabilité du camion, dû principalement à son âge, aurait pu avoir de lourdes conséquences.

(suite page 2)

#### SOMMAIRE

<i>Informations concernant l'acquisition d'un camion autopompe</i>	<i>page 1</i>
<i>Loisirs : offres d'emploi</i>	<i>page 3</i>
<i>Loisirs : résumé de la semaine de relâche</i>	<i>page 4</i>

(suite de la page 1)

Le 19 décembre 2005, le camion n'a pas démarré et, le 2 janvier 2006, il était sans freins. Heureusement, ces bris sont survenus lors d'exercices du Service des incendies. Peut-on imaginer les conséquences de ces bris s'ils s'étaient produits en situation d'urgence?

**UNE SEULE DÉCISION « RESPONSABLE » S'IMPOSE À LA MUNICIPALITÉ :**

**ELLE DOIT SE Doter D'UN CAMION AUTOPOMPE ADÉQUAT ET FIABLE POUR RÉPONDRE AUX APPELS D'URGENCE DES CITOYENS ET CITOYENNES.**

En empruntant cette voie, trois options sont envisageables :

- acheter un camion neuf;
- acheter un camion usagé;
- louer un camion.

Le camion recherché doit posséder les spécifications suivantes :

- un moteur diesel de 330 hp;
- une transmission automatique;
- une pompe de 1050 GPM;
- un réservoir en polypropylène de 800 gallons;
- un support à échelles hydraulique;
- un système de mousse;
- une carrosserie en aluminium;
- une cabine d'équipe;
- des supports pour appareils respiratoires autonomes;
- être certifié ULC.

Dernièrement, la Municipalité a demandé des soumissions selon les trois options et les résultats ont été les suivants :

- Pour un camion neuf :
  - Maxi Métal (1983) inc. 259 745 \$.
  - Camions Carl Thibault 255 410 \$.
  - Les Équipements d'incendie Levasseur inc. 225 124 \$.
- Pour un camion usagé :
  - Maxi Métal inc. 255 370 \$.
- Pour un camion loué :
  - aucune soumission.

Lors de l'assemblée régulière du 3 avril 2006, le conseil municipal a, par un vote unanime, adopté le Règlement 2006-505 décrétant un

emprunt de 232 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe neuf de Les Équipements d'incendie Levasseur inc., soit le plus bas soumissionnaire. Le montant de 232 000 \$ couvre le coût d'achat du camion à 225 000 \$ et une provision pour imprévus de 7 000 \$.

L'emprunt s'étend sur une période de 20 ans et le remboursement annuel (capital et intérêts) est calculé à 18 600 \$.

Le tableau qui suit indique les effets de ce remboursement annuel sur les dépenses futures du service de la dette de la Municipalité.

**Services financiers - dépenses**

	BUDGET	BUDGET	ESTIMÉ	ESTIMÉ	ESTIMÉ
	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Fonds de roulement</b>	<b>6 000</b>	<b>24 000</b>	<b>9 400</b>	<b>9 400</b>	<b>9 400</b>
Règlement d'emprunt					
Centre communautaire	13 700	13 700	13 700	13 700	13 700
Rue du Fleuve (infrastructure)	11 200	11 200	11 200	0	0
Chemin des Plaines (pavage)	29 300	0	0	0	0
Chemin de Tilly ouest (pavage)	8 950	8 950	8 950	0	0
Chemin de Tilly ouest (aqueduc)	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100
Terrain – puits (achat)	3 500	3 500	0	0	0
Aqueduc – égouts	1 150	1 150	0	0	0
Aqueduc – égouts	1 050	0	0	0	0
Aqueduc – égouts	4 750	4 750	0	0	0
Aqueduc – égouts	5 550	5 550	0	0	0
Aqueduc – égouts	400	400	400	0	0
Assainissements eaux (15 %)	8 675	8 675	8 675	8 675	8 675
Conduite d'amenée	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Rue du Fleuve (pavage)	5 350	5 350	5 350	5 350	5 350
Mairie – Bibliothèque – ch. de Tilly	41 900	41 900	41 900	41 900	41 900
Terrain – puits	7 800	7 800	0	0	0
Mairie – extérieur	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400
Enfouissement des fils	0	8 500	8 500	8 500	8 500
	157 275	135 425	112 675	92 125	92 125
Camion autopompe (incendie)	0	0	18 600	18 600	18 600
Mise aux normes (aqueduc)	0	0	0	10 850	10 850
Assainissement eaux (les Fonds)	0	0	0	0	10 850
<b>Total règlement d'emprunt</b>	<b>157 275</b>	<b>135 425</b>	<b>131 275</b>	<b>121 575</b>	<b>132 425</b>
<b>Total Services financiers</b>	<b>163 275</b>	<b>159 425</b>	<b>140 675</b>	<b>130 975</b>	<b>141 825</b>
Imputable à :					
Tous les contribuables	126 915	124 115	122 815	102 665	102 665
Usagers aqueduc	23 390	22 760	8 890	19 500	19 500
Usagers égouts	12 970	12 550	8 970	8 810	19 660
<b>Total</b>	<b>163 275</b>	<b>159 425</b>	<b>140 675</b>	<b>130 975</b>	<b>141 825</b>

Ainsi, pour les années 2005 et 2006, les dépenses du service de la dette ont été respectivement de 163 275 \$ et 159 425 \$. Pour l'année 2007, tenant compte du remboursement pour le camion autopompe de 18 600 \$, les dépenses seront de 140 675 \$.

Pour les années suivantes, il faut envisager des travaux majeurs à nos infrastructures de l'aqueduc (mise aux normes) et de l'assainissement des eaux (secteur les Fonds).

Ces travaux seront financés en grande partie par les gouvernements fédéral et provincial. Néanmoins, on doit prévoir des coûts pour la Municipalité de l'ordre de 135 000 \$ pour chacun des deux projets, lesquels pourraient se réaliser en 2008, dans le cas de l'aqueduc, et en 2009, pour ce qui est de l'assainissement des eaux.

Ainsi, les dépenses pour le service de la dette seraient de 130 975 \$ en 2008 et de 141 825 \$ en 2009. Il est à noter que les dépenses pour l'aqueduc et l'assainissement des eaux ne seront imputées qu'aux utilisateurs des services concernés.

En conclusion, l'achat du camion autopompe n'entraînera pas d'augmentation de taxes en 2006.

### SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

Les personnes habiles à voter peuvent demander que le Règlement 2006-505 fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Ces personnes devront apposer leur signature dans un registre ouvert à cet effet. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le jeudi 13 avril 2006, à la Mairie, 3870, chemin de Tilly.

Le nombre de signatures requis pour que le Règlement 2006-505 fasse l'objet d'un référendum est de 136. Si le nombre de 136 n'est pas atteint, le Règlement 2006-505 sera réputé approuvé par les contribuables et la Municipalité pourra alors procéder à l'achat du camion.

### HISTOIRE VÉCUE

Les événements se sont déroulés en septembre 2004, dans la région de Québec.

Un feu se déclare dans un cabanon, le camion autopompe, vieux de 32 ans, est appelé sur les lieux. Le camion est toutefois tombé en panne à une vingtaine de mètres du cabanon, trop loin pour pouvoir intervenir.

Un deuxième camion est appelé en renfort, mais son moteur a calé une fois arrivé en bordure de la borne-fontaine. La pompe alimentée par le moteur du camion est alors devenue inutilisable.

Une troisième alarme a été donnée, mais le deuxième camion bloque la voie. Les sapeurs pompiers ont dû s'alimenter à une autre borne-fontaine, située plus loin. La pression d'eau était alors insuffisante pour leur permettre de mener leur combat contre les flammes.

Le feu s'est donc propagé à la résidence principale située en bordure du cabanon, causant ainsi de lourds dommages.

**La Municipalité concernée a été poursuivie pour un montant de 250 000 \$ pour fautes, négligence, imprudence, insouciance et inhabileté.**

(*Le Soleil*, novembre 2004)

## SERVICE DES LOISIRS

Rappel : inscription soccer 2006 (5 à 17 ans)

Il est encore possible d'inscrire votre enfant au soccer cet été (ligue de soccer de Lotbinière). Pour ce faire, veuillez joindre le plus vite possible M. Jean-Philippe Veilleux du Service des loisirs, au 886-2726.

### OFFRES D'EMPLOI

#### Service des loisirs et de la culture

<b>Poste</b>	Animateur, animatrice du terrain de jeux	Responsable du service de garde (terrain de jeux)
	3 postes	1 poste
<b>Catégorie d'emploi</b>	Poste contractuel du 19 juin au 11 août (8 semaines)	Poste contractuel du 26 juin au 11 août (7 semaines)
<b>Salaire</b>	7,60 \$/heure 35 heures / semaine	À déterminer 20 heures / semaine
<b>Exigences</b>	- Être âgé de 16 ans et plus - Sens des responsabilités - Faire preuve d'autorité, d'initiative, de discipline - Aptitude pour le travail d'équipe - Expérience en animation	- Être âgé de 17 ans et plus - Sens des responsabilités - Faire preuve d'autorité, d'initiative, de discipline - Expérience en animation

Les personnes intéressées par ces postes doivent faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible à l'attention de M. Jean-Philippe Veilleux, coordonnateur des loisirs. Pour nous joindre :

Téléphone : 886-2726

courriel : cc-tilly@globetrotter.net

adresse : Centre communautaire

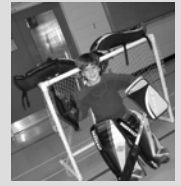
945, rue l'église

Saint-Antoine-de-Tilly (Qc) G0S 2C0

**Inscriptions au terrain de jeux été 2006 : à venir en mai.**

# CENTRE COMMUNAUTAIRE

## Résumé des activités de la semaine de relâche 2006



Glissades de Lotbinière

**Du 6 au 10 mars**  
avaient lieu les activités offertes par le  
Centre communautaire dans le cadre de la  
semaine de relâche

En moyenne, 27 jeunes par jour ont participé aux diverses  
activités



Construction de cabanes d'oiseaux



Activités aux Cabrioles de Tilly



Bricolage



Sports dans le gymnase

Les activités offertes étaient :

- Soccer et hockey cosom
- Confection de masques en plâtre
- Construction de cabanes d'oiseaux
- Journée aux Cabrioles de Tilly
- Journée aux glissades de Lotbinière
- Baignade à Laurier-Station
- Patinage à l'aréna de Sainte-Croix
- Confection de colliers et coffres à bijoux
- Badminton et basketball
- Bricolage et dessin
- Jeux de ballons
- Après-midi cinéma
- Soirée disco



Patinage à l'aréna de Sainte-Croix

Nous vous attendons en grand nombre  
pour la semaine de relâche 2007

*Trait d'union*  
*Bulletin d'informations de la*  
*Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

**Prochaine parution :** mai 2006  
**Coordination et rédaction :** Lucie Brunet  
**Révision des textes :** Gérard Goyer  
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly  
3870, chemin de Tilly, C.P. 10  
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0  
Téléphone : 886-2441 Télécopieur : 886-2075  
Courriel : [saint-antoine@globetrotter.net](mailto:saint-antoine@globetrotter.net)  
Site internet : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)